



DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

Association romande pour les échanges
linguistiques (ARPEL)
Mme A. Wutholen, Présidente
M. P. Bickel
Avenue Ruchonnet 2
1003 Lausanne

N^oréf. : AH/IGT/CS/NB/301023-2023

Genève, le 22 janvier 2024

Concerne : Echange d'élèves du niveau secondaire public

Madame la Présidente, chère Madame,
Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 18 décembre 2023, lequel a retenu ma meilleure attention. Il fait suite à une correspondance précédente datée du 26 septembre 2023, et à laquelle réponse vous a été donnée.

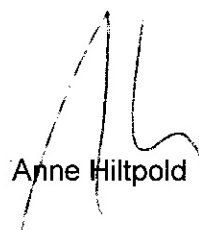
Vous revenez ici sur les conditions de certification de l'association faitière suisse *Intermundo*, et des coûts conséquents qu'elle représente pour une structure telle que la vôtre. Vous précisez par ailleurs répondre aux critères d'éligibilité de l'agence nationale Movetia, par laquelle vous bénéficiez de soutiens financiers de la Confédération en faveur des jeunes participant à vos programmes d'échange.

Tant l'association *Intermundo* que l'agence nationale Movetia basent respectivement leur certification ou l'éligibilité d'un projet à un soutien financier sur des critères stricts, garantissant le statut à but non lucratif de l'organisation concernée et la qualité des prestations proposées ou des projets soumis à des fins d'assurance qualité.

Dans la mesure où l'agence nationale Movetia considère votre association comme éligible à un soutien financier par des fonds publics, nous reconsidérons notre position précédente et avons le plaisir de vous informer qu'elle peut être affiliée à des organismes tels que AFS ou YFU.

Toutefois, nous vous saurions gré de ne limiter votre publicité qu'à la transmission de flyers pouvant être affichés au sein des établissements de l'EO et de l'ESII.

En espérant avoir pu répondre à votre attente, je vous adresse, Madame la Présidente, chère Madame, cher Monsieur, mes cordiales salutations.



Anne Hiltbold